

VOTRE RÉGION

FIUTE Il fonce pour échapper aux gendarmes Un chauffard arrêté devant une école

MORIÈRES-LÈS-AVIGNON

Ils ont mis plusieurs minutes mais ils ont fini par l'avoir. Hier après-midi, un individu a pris les petites rues de Morières-lès-Avignon à toute vitesse pour échapper aux gendarmes du peloton autoroutier d'Orange (PAO). Ces derniers ont pu finalement l'intercepter devant une école après de longues minutes d'une folle cavale.

Il était un peu plus de 16 h 15. Les écoliers étaient prêts à sortir.

L'homme maîtrisé juste avant la sortie de 16 h 30

Cet homme de 40 ans originaire de Montfavet s'est fait remarquer sur la route de Saint-Saturnin-lès-Avignon à Morières. Sur le bord, les gendarmes du PAO, en voiture banalisée, verbalisent un automobiliste parce qu'il roule sans ceinture. C'est là que, sous leurs yeux, la voiture

de quadragénaire double un autre véhicule en pleine ligne continue. Ils lui font signe de s'arrêter. Il presse la pédale d'accélérateur.

Les militaires se lancent derrière lui toutes sirènes hurlantes. La suite se joue dans le centre-ville pour finir quasiment devant le portail d'une école primaire et sous les yeux ébahis des parents venus récupérer leurs enfants.

Il était retard à une partie de pétanque

Après vérification, les gendarmes ont découvert que l'individu, déclaré comme auto-entrepreneur d'une société de multiservices, n'a plus de permis depuis 1999. Il n'est pas non plus assuré. Laissé libre, il est aussi poursuivi pour refus d'obtempérer. Il a expliqué qu'il était en retard à une partie de pétanque.

R.D.

AFFAIRE GERVETTE VIAN Une information judiciaire ouverte du chef de "viol ayant entraîné la mort"

Mystérieuse mort d'une mamie : un an après, les questions demeurent

LAGNES

Un an a passé. Et toujours rien. Le décès de Gervette Vian, une grand-mère de 73 ans retrouvée morte à Lagnes, reste un mystère.

Ce soir du 9 janvier 2012, la retraitée est à la pharmacie du village pour y récupérer des médicaments. « Les dernières personnes qui l'ont vue m'ont dit qu'elle était bien. Elle a même partagé un fou rire avec le pharmacien », confie Rachel Vian, 44 ans, sa fille.

La mamie est sortie de l'officine pour rejoindre son fils qui l'attendait pour dîner à côté de chez elle. Elle n'est jamais arrivée malgré les quelques centaines de mètres.

Son cadavre a été retrouvé le lendemain sur une propriété du chemin de Julian, à l'extérieur de Lagnes (lire par ailleurs).

La fille de la victime : « On a quand même assassiné ma mère »

« C'est très dur », lâche la fille de la victime, employée dans la restauration à l'Isle-sur-la-Sorgue. Elle aussi est mère de famille. Deux fils.

Après avoir connu la tristesse. La haine. Aujourd'hui, c'est la colère qui l'anime. « Je suis à bout. Ça n'avance pas et on est pratiquement au courant de rien. J'ai toujours plein de questions sans réponses. J'ai besoin que l'on



Gervette Vian (en médaillon) a été retrouvée le lendemain de sa disparition sur une propriété derrière le bosquet. Photo DR et DL Archive/Angélique SUREL

m'aide... Que l'on m'oriente pour enfin trouver ce criminel. Ou, ces criminels », lance la fille de la victime. Et d'assurer que « si après il faut aller abattre des montagnes, je le ferai. Je ne peux pas rester là sans rien faire. On a quand même assassiné ma mère ».

« Il y a encore des investigations à mener »

Un juge d'instruction d'Avignon pilote une enquête que les gendarmes de la section de recherches de Marseille sont chargés de mener. Selon nos renseignements, ils travaillent toujours sur plusieurs indi-

vidus suspects de passage dans la région à cette époque.

« Les constatations médico-légales d'origine sont sans ambiguïté »

Car une information judiciaire du chef de "viol ayant entraîné la mort" est ouverte depuis près de huit mois. « Nous avons fouillé au plus loin qu'on pouvait aller. Mais il y a encore des investigations à mener. C'est vrai qu'il y a la question de cette culotte que nous avons retrouvée à plusieurs mètres du corps. Mais les examens anatomopathologiques n'ont rien décelé », confie

un proche de l'enquête.

« Nous sommes dans une situation surréaliste. On nous dit que la mort ne serait peut-être pas criminelle ! Mais ce n'est pas si évident que ça », s'empare M^e Patrick Gontard, chargé de porter la parole de la famille Vian. L'ex-bâtonnier ne mâche pas ses mots. « Je suis très... très... très étonné. Je me pose des questions sur les conditions de l'enquête. D'autant que les constatations médico-légales d'origine sont sans ambiguïté. Nous avons là une femme qui a été retrouvée loin de chez elle, en partie dévêtue et qui porte des traces d'ecchymoses ».

Riad DOUA

REPÈRES

LA SCÈNE DU CRIME

■ Ce 10 janvier 2012, Gervette Vian est découverte dans une propriété de Lagnes, chemin de Julian. Son corps repose sur le ventre et sa tête est face contre terre. Elle ne porte ni pantalon, ni culotte, ni chaussures. Le premier a été découvert à quelques mètres tout comme la culotte. Pour ce qui est des chaussures, elles n'ont jamais été retrouvées. Le médecin légiste a décelé plusieurs ecchymoses et hématomes au niveau des bras. Ainsi que d'autres marques qui suggèrent une agression à caractère sexuel.

DE L'ADN NON IDENTIFIÉ

■ De l'ADN a été prélevé par les experts en investigations criminelles quand le corps a été découvert. Jusqu'à ce jour, il n'a jamais été identifié.

UNE VIE AU SERVICE DE SA FAMILLE

■ Rachel Vian, 44 ans, se souvient « d'une mère extraordinaire. Elle ne méritait pas ça. Elle nous a élevés avec les bases de la vie : être droit, juste... Elle ne se mêlait jamais de rien et ne critiquait personne. Elle a toujours tout fait pour nous. Et encore plus quand notre père est mort renversé sur un chauffard quand j'avais trois ans ou qu'elle a perdu un fils de 18 mois. Malgré tout ça, je ne l'ai rarement vue pleurer. Elle n'avait pas de haine en elle et était toujours souriante. »

FAITS DIVERS EXPRESS

LAGNES

Ïvre, il percute une voiture stationnée sur le bord de la route

■ Un automobiliste originaire de Cabrières-d'Avignon a percuté une voiture garée sur le bord de la route rue Barriot à Lagnes. Il était un peu moins de 0 h 30, dans la nuit de lundi à mardi. Les gendarmes de Robion ont découvert un homme avec une alcoolémie de plus de 1,2 g/litre de sang. L'individu a été placé en garde à vue. Son permis lui a été retiré. Il devra s'expliquer de ses actes devant un tribunal.

AVIGNON

Filmé en plein vol à la roulotte

■ Hier, vers 4 h 30, les policiers de la brigade anticriminalité ont arrêté un individu rue des Fourbisseries. L'alerte a été donnée par la police municipale. L'Avignonnais de 21 ans a été filmé par la vidéosurveillance de la ville en plein vol à la roulotte. Lorsqu'il s'est fait prendre, il avait avec lui deux vestes et une mallette d'outils. Il a profité que les serrures du véhicule soient abîmées pour se servir dans le coffre. Laisse libre hier, il est convoqué dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité et d'une convocation par officier de police judiciaire. L'individu reconnaît avoir dérobé les deux vestes. Pas la mallette.

ERRATUM

Le maire de Fontaine-de-Vaucluse est bien Roland Pastor

■ Dans notre précédente édition, une malencontreuse erreur s'est glissée dans l'article relatant la mort d'un pompier volontaire. Le maire de Fontaine-de-Vaucluse est Roland Pastor et non Christian Tallieux, décédé en juin 2011. Nous présentons nos excuses à la famille de M. Tallieux, à la municipalité ainsi qu'à nos lecteurs.

JUSTICE 100 000 euros réclamés et le Défenseur des Droits saisi pour discrimination

Le policier municipal stagiaire remercié pour la 3^e fois : une nouvelle procédure va débiter

MONTEUX

C'est une affaire qui connaît depuis sa naissance, en 2008, de nombreux rebondissements. Abdelkader Bouzebboudja, policier municipal stagiaire, a été remercié pour la 3^e fois ce lundi 7 janvier.

À la fin de l'année 2012, la cour administrative d'appel (CAA) de Marseille avait condamné pour la seconde fois la Ville à réintégrer l'agent licencié, estimant « qu'aucune faute à l'encontre de M. Bouzebboudja n'était établie [...] ». » Abdelkader Bou-

zebboudja, 24 ans, avait donc été réintégré du 31 décembre 2012 au 5 janvier 2013, date de la fin de son stage.

« Tous les motifs déposés ont été anéantis » Selon le syndicat de défense des policiers municipaux, il s'agit d'un licenciement abusif.

« L'arrêté signifié par huissier de justice n'indiquait [...] aucun motif. La loi prévoit qu'une commune n'est pas tenue de titulariser un policier municipal à l'issue de son stage mais que ce dernier a vocation à l'être. Si la ville ne veut pas

le titulariser, elle doit alors exposer des motifs valables devant un juge. Et tous les motifs déposés ont été anéantis par la CAA. »

Le syndicat veut « taper fort »

Le syndicat compte « taper très fort ». Son président, Cédric Michel, va ressaisir le tribunal administratif de Nîmes pour « annuler le licenciement et faire réintégrer l'agent, déposer un recours plein contentieux et demander 100 000 euros de salaires dus. Ces 100 000 euros, c'est le contribuable qui devra les payer si la ville est à nou-

veau condamnée. »

Et Cédric Michel, d'aller plus loin : « Nous allons également saisir le Défenseur des Droits (une autorité administrative française indépendante, chargée de défendre les droits des citoyens face aux administrations N.D.L.R.), pour discriminations, sur la base d'éléments objectifs. Abdelkader Bouzebboudja a des états de services excellents. Son comportement est irréprochable. »

« Pas un licenciement mais une fin de stage »

Hier, Christian Gros, le maire de Montoux, préci-

sait qu'« il ne s'agit pas d'un licenciement mais d'une fin de stage. Le tribunal nous a demandé de réintégrer M. Bouzebboudja cinq jours pour qu'il finisse son stage. En aucun cas la justice nous a demandé de le titulariser. J'ai estimé, à l'issue de ce stage que qui avait déjà été prolongé une fois, que M. Bouzebboudja n'était pas apte à devenir policier municipal. Donc je ne l'ai pas titularisé. Quant à parler de discriminations dont j'aurais fait preuve à son encontre, c'est tout simplement absurde. »

Marion BALLETT

ARNAQUE Ils ont ciblé une personne âgée de 80 ans

Ils font croire à un accident pour soutirer de l'argent

TRIBUNAL D'AVIGNON

Emmanuel Bouzies et David Rufer admettent qu'ils n'auraient jamais dû essayer de profiter d'une retraitée de 80 ans.

Sept plaintes enregistrées en quelques semaines

À la barre du tribunal correctionnel d'Avignon ce lundi, ces deux prévenus respectivement âgés de 31 et 40 ans, assistés par M^e Serge Billet, expliquent qu'ils ont agi par besoin d'argent « pour mes enfants », confie le plus vieux des deux.

La technique de ces Perpignanais a eu son heure de gloire à Avignon début 2012. Sept plaintes ont été enregistrées en quelques semaines. Eux ne sont poursuivis que pour un fait. Celui du 23 mars.

Le complice se fait passer pour un assureur

Ce jour-là, Germaine, 80 ans, roule en direction de Montfavet quand elle remarque, derrière elle, qu'un automobiliste lui fait appels de phares et grands gestes pour qu'elle s'arrête. Ce qu'elle fait.

La retraitée se retrouve face à deux hommes qui lui expliquent qu'elle a accroché un rétroviseur de leur voiture. Un appareil électrique qui fait aussi GPS. L'homme appelle alors un complice qui se fait passer pour son assureur.

Le banquier de la victime alerte la police

Par téléphone, l'individu explique à la retraitée qu'elle va en avoir pour plus de 1 000 € et qu'elle risque de perdre son bonus. Il lui conseille de s'arranger. Mieux vaut pour elle de verser les

500€ en espèce que lui demande le propriétaire de la voiture.

Le coup aurait pu être parfait si le banquier de la victime n'avait pas senti venir l'escroquerie quand sa cliente lui a tout raconté. Il a alerté la police. Les deux hommes ont été arrêtés juste après.

Emmanuel Bouzies, en récidive, est condamné à deux ans de détention dont une année avec sursis. David Rufer écope de neuf mois de prison assortis de sursis. Ils doivent verser conjointement 2 000 € à la victime.

R.D.

SOLDES* DU 9 JANVIER AU 12 FÉVRIER INCLUS

-20%

PRÊT-À-PORTER

- * Atlanta * Elite
- * Petit Bateau * Lucchini
- * S Quise * Renatto Bene
- * Kayané * Canage
- * Femme je vous M * Gallice
- * Front de Mer * Un temps pour Elle

-30%

LINGERIE

- * Aubade * Lou * Playtex
- * Lejaby * Calida
- * Rose Pomme * Hom

-40%

- * Chaussettes et collants Berthe aux Grands Pieds
- * Collants Le Bourget

-50%

Au Dé Magique

22, impasse les Brescades, (parking Carrefour) 84810 AUBIGNAN - Tél. 04 90 62 71 93